

Circulaire d'information n°4 | O


Procès Verbal de la réunion du Comité Directeur 24 & 25 janvier 2009 – Nogent sur Marne

Présents : Michel ADNET, Marcelle BONNIN GUERIN, Philippe BOUCLET, Yannick BRELET, Jean-Michel CLEROY, Jacques DAUNAN, Régis FAGART, Annie-France FOURNIER, Michel GAZAGNES, Jean-Pierre GRECIET, Eliane GUILLON, Paul LAFFARGUE, Christian LAFOREST, Jean-Claude LAPOSTOLLE, Albert LE TYRANT, André NOEL, Dominique OHLMANN, Catherine PELLEN, Maurice PELLEQUER, Raymond POULAIN, Gérard REBEYROTTE, Thierry VENANT, Didier AUBIN (*Directeur Administratif*), Benoit DUPIN (*Directeur Technique National*).

Absents excusés : Geneviève DUPORT, Annette PIGNOLY.

Destinataires :

Membres du Comité Directeur,
Présidents de ligues et Comités Départementaux,
Responsables Arbitres de ligues,
Cadres Techniques Régionaux et Fédéraux,
Personnel F.F.T.A., Publication revue fédérale

 **Rapporteur :** Didier AUBIN

Date de remise : 11 mars 2009

 **Date de diffusion :** 25 mars 2009

Sommaire

Les débats :

1. Approbation du procès verbal du précédent Comité Directeur
2. Motions
3. Intervention du Directeur Technique National
4. Situation Financière
5. Travaux des Commissions & Groupes de travail
6. Questions Diverses

Le J.O. du Comité Directeur des 24 & 25 janvier 2009.

Le Président ouvre la séance en souhaitant dresser un rapide bilan de l'olympiade :

En premier lieu, sur le plan sportif :

- Les médailles olympiques sont une immense satisfaction en relation directe avec les objectifs fixés,
- Les organisations internationales ont été un succès : le championnat d'Europe à Vittel est une réussite collective qui fut confortée par l'excellence des deux autres organisateurs : Boé et Moliets notamment.

Il s'est dit satisfait du travail entrepris avec les membres du Comité Directeur. Ce fut un plaisir de mener ensemble le projet de l'olympiade avec les groupes de travail et les commissions. Les engagements ont été tenus. Il remercie chacun de l'aide apportée, les critiques ont été constructives, le soutien sans faille.

Il faut mettre en exergue quelques réussites symboliques réalisées en 2008 :

- Le dépassement des 60 000 licenciés ; 65000 probablement fin 2009,
- Nos avancées dans le milieu scolaire avec «Le Tir à l'Arc à l'école»,
- La labellisation des clubs qui se concrétise à travers la première campagne de labellisation,
- La mise en place du Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P.),
- La démarche fédérale d'enseignement,
- Le nouveau schéma des formations fédérales.

Il ne faut pas se cacher de certaines difficultés dans le domaine des médias et du marketing. L'accès à la télévision est difficile c'est pourquoi la Fédération soigne ses accords avec Sport+.

Pour conclure ce tour d'horizon, il annonce la sortie des dernières productions fédérales, preuve que l'action fédérale ne faiblit pas :

- Publication du fascicule sur l'échauffement + élastique,
- Le Guide de l'Archer 2009,
- Le fascicule 3D/Nature,
- Le dépliant sur les vertus médicales du Tir à l'Arc,
- Le dépliant « Championnats de France »,
- L'Année du Tir en Campagne.

Toutes ces publications sont appuyées par les messages de prévention en faveur de la lutte contre le dopage.

Des échéances sportives importantes se dérouleront en France avec un Grand Prix Européen à Riom et le Championnat d'Europe de Tir en Campagne à Champagnac.

Enfin, un nouveau site internet fédéral sera prochainement mis en ligne.

Les débats :

1. Procès verbal du Comité Directeur des 15 & 16 novembre 2008


Le Comité Directeur prend acte du correctif suivant :

5.7. Parcours Nature/3D - Dernier alinéa : Compétitions Internationales :

Lire Championnat du Monde 3DI : Giulianello (Italie) du 15 au 19 septembre 2009.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité (Cf. .

2. Motions examinées et adoptées par le Comité Directeur

Le Président demande aux intervenants concernés de présenter les motions d'ordre sportif. Celles-ci sont examinées puis soumises à l'approbation du Comité Directeur. Elles portent sur des articles du Manuel de l'Arbitre, plus particulièrement, des Règlements Généraux, du Règlement Français, du Tir sur Cibles, du Tir en Campagne, du Tir Nature & sur Cibles 3D ainsi que sur le Règlement International. Certaines de ces modifications sont consécutives aux interprétations de la F.I.T.A. (Cf. .

Les textes complets seront diffusés via le site internet fédéral.

3. Intervention du Directeur Technique National

Le Directeur Technique National, Benoît DUPIN, évoque le bilan élogieux qui a été fait par la Préparation Olympique et Paralympique au sujet des résultats sportifs du Tir à l'Arc. On retrouve celui-ci dans le rapport complet des Jeux établi par ce même organisme.

Il remercie le Comité Directeur de la confiance qu'il lui a accordée. Il souligne un travail effectué dans une excellente ambiance, malgré deux premières années difficiles à gérer. Les choix ont été faits puis assumés ensemble.


Il se dit bien entouré par son équipe et, si le nouveau Comité Directeur qui sera élu lors de la prochaine assemblée générale souhaite continuer à travailler avec lui en tant que Directeur Technique National, il est prêt à le faire avec un nouveau projet qui prendra en compte l'expérience de l'olympiade précédente. Il souhaite notamment développer l'idée que l'objectif fédéral doit être de faire du Tir à l'Arc un sport qui rapporte une médaille à chaque olympiade.

Le Tir à l'Arc de Haut Niveau reçoit un soutien important du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports. Il est nécessaire de rester sur cette dynamique.

En second lieu, le D.T.N. évoque l'évolution des relations avec le M.S.J.S., notamment dans la gestion de la Convention d'Objectifs. Le Ministère souhaite développer la culture de la performance en recentrant les moyens consacrés au sport de haut niveau sur la recherche de l'excellence sportive. En ce sens, le D.T.N. présente au Comité Directeur un plan d'actions intitulé «**Le Parcours de l'Excellence**» basé sur l'olympiade 2009/2012. Le Comité Directeur se dit favorable, en l'état actuel des choses, à un tel projet.

4. Situation Financière

Le Trésorier, Michel GAZAGNES, informe le Comité Directeur que nous nous orientons vers une situation 2008 bénéficiaire. Il tient à préciser toutefois que toutes les écritures comptables ne sont pas encore enregistrées et qu'il est difficile d'avancer des chiffres. Ce résultat est dû, en partie, à une excellente rentrée du nombre de licences.

Il ne propose aucune augmentation du tarif de la licence. Adopté à l'unanimité (Cf. )

5. Travaux des Commissions & Groupes de travail

Les Présidents de Commissions et chefs de projets ont été sollicités pour passer en revue leurs récents travaux :

5.1. Commission Médicale – Jean-Claude LAPOSTOLLE

Le médecin fédéral présente au Comité Directeur les travaux de la Commission Médicale :

- Répartition des honoraires alloués par le M.J.S. pour les médecins chargés du suivi médical des sportifs de haut niveau. Le Comité Directeur en prend note.
- Thèmes d'ordre médical à intégrer dans la formation Entraîneur 1 & Entraîneur 2. La formation ne sera pas obligatoirement faite par un médecin. Ces thèmes porteront sur la médecine fédérale, les recommandations, le dopage, les pathologies médicales.
- Encadrement médical des Equipes de France pour 2009. Les compétitions ayant lieu en Europe, l'encadrement médical n'a pas été jugé nécessaire.
- Bureau médical avril 2009 : validation du contenu médical du CD Rom de formation.
- Saisie des données médicales du Service Médical Rendu (S.M.R.). Tous les dossiers ont été examinés ; le traitement informatique reste à faire.
- Publication de la plaquette sur les vertus médicales du Tir à l'Arc,
- Mise à disposition d'un modèle de contrat pour le médecin du sport donnant des soins aux sportifs salariés sous contrat d'une structure sportive ou membres des équipes de France,
- Analyse sanguine des archers de haut niveau,
- Parution du Guide « Elastique et Tir à l'Arc ». Le Dr LAPOSTOLLE remercie les collaborateurs du siège pour le travail réalisé.

5.2. Commission Disciplinaire de Lutte contre le Dopage – Thierry VENANT

Le Président de la Commission, Thierry VENANT, dresse un bilan positif des actions de prévention au sein de notre fédération :

- En 2007, il n'y a eu aucun cas positif,
- En 2008, un cas qui sera examiné prochainement.
- Aucun cas de cannabis n'a été enregistré.

Il remercie les membres de la commission qui font un excellent travail dès lors qu'ils sont sollicités.

5.3. Commission de règlement des litiges sportifs – Gérard REBEYROTTE

Récemment mise en place, la Commission a été amenée à traiter 2 dossiers avec succès si bien qu'aucune procédure n'a été initiée.

5.4. Commission des Récompenses – Raymond POULAIN

Le plan d'actions de la Commission a été mis en place dès le début du mandat.

La lettre de félicitations n'a pas eu le succès escompté au risque de la voir abandonner si n'est rien fait pour qu'elle évolue.

La Commission remplit pleinement son rôle, notamment à l'approche de l'assemblée générale pour désigner les personnes à mettre à l'honneur.

5.5. Commission Sportive Tir sur Cibles – Maurice PELLEQUER

Selon le souhait du Comité Directeur, il n'y a pas eu de changements profonds mais l'amélioration des fonctionnements initiés au cours du mandat précédent.

On peut se féliciter de la consolidation de la filière sportive par équipes dont la finalité est devenue aujourd'hui européenne avec la mise en place d'une Coupe d'Europe des clubs.

5.6. Commission Sportive Tir Nature/3D- Jean-Claude LAPOSTOLLE

- La commission exprime le souhait de mettre en place une expérimentation permettant d'établir un classement 3DI sur les compétitions du calendrier fédéral. A la suite de cette expérimentation un bilan pourra être dressé afin d'envisager une évolution sur cette discipline. Le Comité Directeur est favorable à l'unanimité à cette expérimentation. Période : du 1^{er} septembre 2009 au 1^{er} septembre 2010.
- Proposition d'ouverture de 6 nouvelles catégories ouvertes aux Championnats de France. Cette proposition devra être étudiée au prochain Comité Directeur à l'appui des chiffres de participation.
- Divers :
 - Suite à un accident isolé, il conviendrait de recommander en tir nature/3D des carquois de type holster ou dorsal.
 - Projet de contenu « spécialité nature/3D » pour les formations fédérales. Reconnaissance du Nature/3D dans les barèmes. Le Comité Directeur en prend acte.
 - Evolution du titre de Critérium en Championnat de France sur ce sujet. Dans les conditions actuelles, le Comité Directeur n'y est pas favorable ; une réflexion globale doit accompagner cette modification.

5.7. Commission Sportive Tir en Campagne - Michel ADNET

L'année du Tir en Campagne a été lancée conformément au projet. Le dispositif a été diffusé sur le site internet fédéral.

Rappel en bref du dispositif :

- Généralisation du Challenge Pro-first sur toutes les organisations inscrites au calendrier,
- Week-end découverte sur une période allant du 15 mars au 15 avril,
- Articles dans la revue fédérale,
- Organisation de stages avec la collaboration des cadres techniques,
- Aménagement des contenus de formation,
- Intégrer des Jeunes Dirigeants au Comité d'Organisation du Championnat d'Europe de Tir en Campagne,
- Kit organisateur comprenant le balisage pour les différents championnats.

Suite à la demande de la Martinique, le Comité Directeur étudie la possibilité d'organiser un Championnat de France sur ce département d'Outre Mer. Se pose toutefois le problème des coûts liés au déplacement en plus du décalage horaire.

Il est à noter que lors des 8èmes Jeux Mondiaux qui se dérouleront à Kaohsiung (Chine Taïpei), toutes les catégories seront représentées.

5.8. Commission des Arbitres - Jacques DAUNAN

Le Président de la commission, Jacques DAUNAN, dresse le bilan des formations d'Arbitres. Les résultats 2008, bien que l'ensemble des résultats soit supérieur à 60% toutes options confondues, ne sont pas probants. En effet, certains candidats manquent de profondeur dans leur formation, en revanche, sur l'olympiade nous obtenons une hausse de 20% du nombre d'arbitres.

Le tableau des Arbitres et Délégués Technique (Cf. annexe )

L'une des mesures phares concerne celle d'avoir un arbitre par club organisateur. Un bilan pourra être fait ultérieurement en relation avec les PCRA, ceux-ci ayant la charge de veiller à l'application de la mesure.

5.9. Commission Formation - Jean-Michel CLEROY

En premier lieu, Jean-Michel CLEROY informe le Comité Directeur de la parution au Journal Officiel de l'arrêté d'équivalence entre le Certificat de Spécialisation (C.S.) et le Certificat de Qualification Professionnelle (C.Q.P.) le 18 décembre. Désormais les titulaires du Brevet Professionnel activité pour tous validant le C.Q.P. «Animateur Tir à l'Arc » obtiennent le C.S. Tir à l'Arc attaché au Brevet Professionnel Activités Physiques pour Tous (BPAPT).

Il rappelle que les travaux sur l'olympiade ont porté sur les filières bénévoles et professionnelles. Pour le C.Q.P. notamment, le dossier a été délicat à gérer du fait du cheminement administratif. Enfin, il se dit très satisfait des travaux au sein des groupes de travail avec les cadres techniques.

5.10. Commission Labellisation – Jean-Michel CLEROY

La campagne 2009 est lancée depuis novembre dernier. Les clubs ont jusqu'au 28 janvier pour saisir leur demande de labellisation.

Actuellement, 127 clubs ont été labellisés sur l'ensemble du territoire et ont été décernés selon l'application d'un cahier des charges complet. La répartition des labels à ce jour :

12 clubs ont le «Label Or» - 29 clubs ont le «Label Argent» - 86 clubs ont le «Label Bronze».

Le Comité Directeur prend acte des nouveaux projets relatifs à la labellisation, notamment les labels des Centres de Vacances ou de Loisirs avec une démarche commerciale.

Le Tir à l'Arc à l'école – Albert le TYRANT

Albert LE TYRANT fait l'historique sur le Kit E-Cool, qui nous permet aujourd'hui d'entamer les démarches auprès du Ministère de l'Education Nationale afin d'envisager une convention bien que celle-ci n'ait pas un caractère obligatoire.

Il présente les perspectives à venir pour accentuer notre présence dans le milieu scolaire par un plan d'actions qui vise à informer les services EPS départementaux, organiser des formations auprès des conseillers pédagogiques de circonscription, poursuivre l'accompagnement du projet en primaire.

Avec le Kit école, notre démarche est cohérente :

- Le Tir à l'Arc se rapproche des jeunes scolarisés chargés de la pratique sportive. Un préau, une cour c'est suffisant,
- La formation des enseignants est intégrée dans la démarche,
- Le kit s'inscrit dans une démarche de développement durable,
- L'activité est accessible aux personnes atteintes d'un handicap.

Le Comité Directeur est invité à se positionner pour 2009. Il est suggéré de maintenir l'opération telle qu'en 2008. L'aide aux clubs pourra être versée dans la limite de quotas préalablement définis.

Handicap – Dominique OHLMANN

Dominique OHLMANN présente un premier bilan relatif aux licences «Convention Handi.». Depuis la mise en place de cette nouvelle licence en septembre dernier, environ 200 licences «Convention Handi » ont été souscrites.

Dans le cadre de leur convention, la F.F.T.A. et la F.F.H. ont convenu de faire des contrôles administratifs en raison de la prise en charge de cette licence par la F.F.H. Un rapprochement des fichiers entre les deux Fédérations laisse apparaître une cinquantaine de licences «litigieuses» pour lesquelles un courrier sera adressé aux clubs concernés en vue de régulariser la situation.

Le Président se dit sensible à l'initiative que nous avons eue de nous rapprocher de la F.F.H. et du travail effectué avec elle par l'intermédiaire de Dominique OHLMANN.

6. Questions Diverses

Ordre du jour de l'Assemblée Générale de la F.F.T.A. – 28 mars 2009 – Charenton le Pont

Le Comité Directeur arrête l'ordre du jour suivant :

8:30 *Accueil des délégués, remise des dossiers, réception et validation des représentants*

9:30 *Ouverture par le Président – Mot des invités
Approbation du procès verbal de l'assemblée générale 2008
Rapport moral par le Secrétaire Général
Mise à l'honneur de nos Champions
Bilan de l'Olympiade
Rapport du trésorier
Rapport du commissaire aux comptes
Résolution – Votes
Présentation et adoption du Budget Prévisionnel
Prix de la licence 2010
Instructions sur les modalités de votes*

13:30 *Ouverture des bureaux de votes (durant le déjeuner)*

- 14:30** *Honorons nos dirigeants*
- 15:00** *Fermeture des bureaux de vote*
- 15:30** *Proclamation des résultats*
Clôture de l'Assemblée Générale par le nouveau Président

Système de vote à l'Assemblée Générale

Le Directeur Administratif, Didier AUBIN, propose de reconduire le système de vote utilisé en 2005 et en 2007 – Adopté à l'unanimité (Cf. ☞).

Composition de la Commission Electorale

La Commission Electorale se compose actuellement des personnes titulaires suivantes : Francis FAGON (Président), Nicole DAIZE, Jean-Pierre CADALBERT & Jean-Pierre GABARRET (membres).

Suite à un départ, la Fédération a reçu deux candidatures pour compléter la Commission celles de Jean-Pierre DEMANGEON & Denis REYMOND. Un vote à bulletin secret a été organisé.

Résultat du vote :

Jean-Pierre DEMANGEON	21 voix pour
Denis REYMOND	21 voix pour

Le Comité Directeur désigne Jean-Pierre DEMANGEON comme titulaire et Denis REYMOND comme premier suppléant. De plus, le Président, Philippe BOUCLET, propose de désigner deux suppléants de plus qui pourront siéger en cas d'absence de membres titulaires. Deux membres parmi le Comité Directeur se désignent :

Marcelle BONNIN-GUERIN & Michel GAZAGNES. Ce dernier précise qu'il désire être désigné comme 3^{ème} suppléant. Un vote à bulletin secret a été organisé.

Résultat du vote : Les suppléants sont donc retenus en tant que tels dans la Commission.

2 ^{ème} Suppléante	Marcelle BONNIN GUERIN	20 voix pour – 1 voix contre
3 ^{ème} Suppléant	Michel GAZAGNES	21 voix pour

Pour mémoire, il est précisé que nos statuts prévoient que deux membres du Comité Directeur tout au plus peuvent siéger à la Commission Electorale. Aucun des membres ne peut être impliqué dans le processus de vote.

Cahier des Charges des organisateurs de manifestations nationales :

Les cahiers des charges ont été actualisés conformément aux évolutions de la réglementation et au regard des expériences précédentes. La révision des cahiers des charges relatifs au Tir Nature et 3D est en cours. Il est proposé de publier ces cahiers des charges au niveau à la rubrique «Documents en ligne» - «Espace Fédéral» de l'extranet fédéral – Adopté à l'unanimité (Cf. ☞).

Opération «Licence Découverte» - Christian LAFOREST

Christian LAFOREST rappelle que 211 kits avaient été diffusés l'année passée dans le cadre de cette opération.

Le Comité Directeur de novembre dernier avait décidé de reconduire l'opération «licence découverte» cette année. L'opération «Campagne Licence Découverte» est donc programmée les week-end des 14 & 15 mars et 21 & 22 mars 2009.

Des kits pour soutenir cette opération seront proposés gracieusement par la Fédération. Le montant des kits supplémentaires est fixé à 30 euros et 5 euros pour un réassortiment - Adopté à l'unanimité (Cf. ☞).

Nouveau Site Internet Fédéral

Le Directeur Administratif, Didier AUBIN, fait une présentation du nouveau site internet fédéral et demande une validation du Comité Directeur afin de pouvoir le mettre en ligne dans les prochains jours. Adopté à l'unanimité (Cf. ☞).

Le J.O. du Comité Directeur des 25 & 26 janvier 2009

1. Procès verbal du Comité Directeur des 15 & 16 novembre 2008

Le procès verbal du précédent Comité Directeur est adopté à l'humanité.

I – MANUEL DE L'ARBITRE

Motions portant sur les Règlements Généraux

Chapitre Règlements Généraux

1^{ère} motion

Objet : Duplicata de carte d'arbitre – **Modification adoptée** – Application au 01/04/2009

Référence : Article A.2.2.6 DISPOSITIONS OBLIGATOIRES - Ajout d'un quatrième point

Motion :

A.2.2.6 DISPOSITIONS OBLIGATOIRES [Ajout d'un point sous validation des cartes d'arbitres]

• Duplicata de carte d'arbitre

Les arbitres ayant besoin d'un duplicata de leur carte d'arbitre doivent en faire la demande au secrétariat de la F.F.T.A. à l'attention du Secrétaire Adjoint de la C.N.A (Voir en annexe 1) en joignant la somme de 5 euros (chèque, timbres poste etc).

Oui : 22

Non : 0

Abst : 0

2^{ème} motion

Objet : Tenue des compétiteurs – **Modification rejetée dans la forme (1)**

Référence : Article C.12.1 LA TENUE DES COMPETITEURS

Motion :

C.12.1 LA TENUE DES COMPETITEURS

Ajouter à la fin de cet article :

Tir en Salle : Compétiteurs issus de disciplines de parcours (arc nu, arc droit, arc chasse, arc à poulies nu) : ces compétiteurs sont tenus de respecter les clauses du présent article, notamment les point 1 et 2 ci-dessus, de même qu'ils doivent porter des chaussures de sport style « tennis ». Par ailleurs, le port du couteau est interdit.

Oui : 22

Non : 0

Abst : 0

(1) Le Comité Directeur rappelle que les archers, quels que soient les types de pratiques, sont tenus de respecter les règlements en vigueur. La motion est inutile. Le rappel à la règle doit être fait sous la forme d'une information.

Chapitre Le Tir en Campagne – Règlement Français des épreuves fédérales

3^{ème} motion

Objet : Le Chronométrage – **Modification adoptée** – Application au 01/04/2009

Référence : Article C.72.1 LE CHRONOMETRAGE

Motion :

C.7.2.1 CHRONOMETRAGE

Supprimer cet article

• **Phases de qualification** : Cf. C.4

• **Phase éliminatoire et finale** (dès la 1/8 de finale, à la finale) :

Un temps limite de 3mn par cible est accordé à l'archer à partir du moment où il prend place au pas de tir, ce qu'il doit faire sans perdre de temps dès que la cible est libre.

• **Quart de finale et épreuve finale**

Le juge accompagnant le groupe commencera et stoppera le tir verbalement (GO pour commencer et STOP quand les 3 minutes seront écoulées). Le juge montrera un carton jaune comme avertissement quand il restera 30 secondes de tir. Aucun tir ne sera permis après que les 3 minutes se soient écoulées et que le juge ait arrêté le tir. Si un archer d'une équipe tire une flèche après que le juge ait arrêté le tir, la flèche de l'équipe marquant le plus haut score sur cette cible sera annulée.

Et le remplacer par

C.7.2 LES PARCOURS

C.7.2.1 CHRONOMETRAGE

1. Lors de la phase de qualification des 1/8èmes et des ¼ de finales : Cf. article C.4

2. Lors des phases finales (1/2 finales et matchs pour les médailles) :

Un temps limite de 3 minutes par cible est accordé à l'athlète à partir du moment où il prend place au pas de tir, ce qu'il doit faire sans perdre de temps dès que la cible est libre.

L'arbitre accompagnant le peloton fera commencer et stoppera le tir verbalement (GO pour commencer et STOP quand les 3 minutes sont écoulées). L'arbitre montrera un carton jaune comme avertissement quand il restera 30 secondes de tir. Aucun tir ne sera permis après que les 3 minutes se soient écoulées et que l'arbitre ait arrêté le tir. Si un archer tire une flèche après que l'arbitre ait arrêté le tir, la flèche marquant le plus haut score sur cette cible sera annulée.

Oui : 22

Non : 0

Abst : 0

Chapitre Les Règlements Sportifs – Tir sur cibles extérieures - Règlement International

4^{ème} motion

Objet : Utilisation des FOB : prononcer leur interdiction en attente d'une décision de la F.I.T.A. – **Approuvée** –
Application immédiate.

Référence : Article B.3.1.7.1

Motion :

Ne pas autoriser l'utilisation du matériel de type (FOB) qui n'est pas conforme à l'article B.3.1.7.1 du Règlement International : «Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche, d'un empennage... ».

Oui : 16

Non : 2

Abst : 4

Interprétations de la F.I.T.A.

5^{ème} motion

Objet : Motions consécutives aux interprétations de la F.I.T.A.

Le Comité Directeur prend acte des modifications du Règlement International consécutivement aux interprétations de la F.I.T.A.. Elles prennent effet au 01/04/2009.

Contenu des modifications concernées par la motion :

Chapitre Les Règlements Sportifs – Le Tir sur Cibles Extérieures - Règlement International

Objet : Fabrication d'un gabarit

Référence : Article B.3.1.7.1 (Tir en extérieur, Tir en Salle, Tir en Campagne)

B.3 LES EQUIPEMENTS DES ARCHERS

B.3.1.7.1 :

Cette interprétation concerne la fabrication d'un gabarit pour contrôler le diamètre des tubes et des pointes de flèches.

Le Comité Technique de la F.I.T.A. a déterminé qu'une tolérance de 0,05 mm est acceptable lors de la fabrication des gabarits servant à ces contrôles.

Cette tolérance est suffisante pour compenser la contraction ou l'agrandissement dû aux différents métaux selon les variations de température.

Chapitre Le Tir sur Cibles Extérieures - Règlement International

Objet : Règlement concernant la tenue

Référence : Article A.4.2 – Ajout d'un point

A.4 LE REGLEMENT CONCERNANT LA TENUE

A.4.2 Pendant la compétition :

Ils peuvent avoir des patches au nom d'un sponsor, en conformité avec les règles d'éligibilité.

Objet : Règlement concernant les équipements de sites de tir

Référence : Article B.2.1.4.3 – Création

B.2.1.4.3

Lorsqu'une disposition horizontale à 3 centres (blasons de 80cm réduits) est utilisée à 30m, les centres des blasons seront à 130cm (+ ou - 5cm) au-dessus du sol. La distance minimum entre les zones de marque sera de 2cm.

Objet : Règlement concernant les équipements de sites de tir

Référence : Article B.2.1.5

B.2.1 LES BLASONS

B.2.1.5

Matériaux des blasons : les blasons seront en papier ou tout autre matériau adéquat. Tous les blasons utilisés, pour la même compétition, seront confectionnés dans le même matériau et de couleurs identiques.

Devient

B.2.1 LES BLASONS

B.2.1.5

Matériaux des blasons : les blasons seront en papier ou tout autre matériau adéquat. Tous les blasons utilisés, pour la même classe de compétition, seront confectionnés dans le même matériau et de couleurs identiques.

Objet : Règlement concernant l'ordre de tir

Référence : Article B.5.1.4 – Ajout d'un point supplémentaire entre les existants.

B.5 L'ORDRE DE TIR ET LE CONTROLE DES TEMPS DE TIR

B.5.1.4

Lorsque le tir se déroule sur des blasons multifaces (uniquement à 30m), chaque compétiteur doit tirer sur son propre blason :

- avec 3 archers par cible : l'archer A doit tirer sur le blason du bas à gauche, l'archer B sur le blason du centre en haut, l'archer C sur le blason du bas à droite ;
- avec 4 archers par cible : l'archer A tire sur le blason du haut à gauche, l'archer B sur le blason du haut à droite, l'archer C sur le blason du bas à gauche, l'archer D sur le blason du bas à droite.

Devient

B.5 L'ORDRE DE TIR ET LE CONTROLE DES TEMPS DE TIR

B.5.1.4

Lorsque le tir se déroule sur des blasons multifaces (uniquement à 30m), chaque compétiteur doit tirer sur son propre blason :

- avec 3 archers par cible : l'archer A doit tirer sur le blason du bas à gauche, l'archer B sur le blason du centre en haut, l'archer C sur le blason du bas à droite ;
- avec trois (3) athlètes par cible, dans le cas d'une disposition horizontale à trois centres à 30m, l'athlète positionné à gauche tirera à gauche, l'athlète positionné au milieu tirera au milieu et l'athlète positionné à droite tirera sur le centre à droite.

avec 4 archers par cible : l'archer A tire sur le blason du haut à gauche, l'archer B sur le blason du haut à droite, l'archer C sur le blason du bas à gauche, l'archer D sur le blason du bas à droite.

Chapitre Le Tir en Salle - Règlement International

Objet : L'aménagement des terrains

Référence : Article B.1.4.1

B.1 L'AMENAGEMENT DES TERRAINS

B.1.4.1

Le centre du blason simple ou le centre du blason du milieu du blason vertical sera à 130cm au dessus du sol. Quand on utilise les blasons trispots triangulaires, la hauteur s'applique aux spots du bas du blason triple. Pour les blasons placés par paires, la distance minimum entre les zones de scores des blasons sera de 10cm. pour les blasons de 60cm, cette distance sera de 2cm entre les deux zones de scores.

Devient

B.1 L'AMENAGEMENT DES TERRAINS

B.1.4.1

Le centre du blason simple ou le centre du blason du milieu du blason vertical sera à 130cm au-dessus du sol (la tolérance de mesure ne doit pas excéder + ou - 2cm). Quand on utilise les blasons trispots triangulaires, la hauteur de référence s'applique aux spots du bas du blason triple. Pour les blasons placés par paires, la distance minimum entre les zones de scores des blasons sera de 10cm. Pour les blasons de

60cm, cette distance sera de 2cm minimum entre les deux zones de scores.

Objet : L'aménagement des terrains

Référence : Article B.1.4.1.2

B.1 L'AMENAGEMENT DES TERRAINS

B.1.4.2

Utilisation de 4 blasons simples de 40cm ou de blasons trispots triangulaires de 40cm : la hauteur maximum des centres des blasons du haut sera de 162cm au-dessus du sol. Les centres des blasons du bas seront à au moins 100cm au-dessus du sol. En cas d'utilisation de trispots triangulaires, la hauteur maximum s'applique au centre du spot du haut du trispot et la hauteur minimum s'applique au centre des spots du bas. La distance minimum entre les zones de scores de deux blasons placés à la même hauteur sera de 10cm. Chaque blason sera placé dans un quart de la butte de tir. Voir croquis en **annexe**.

Devient

B.1 L'AMENAGEMENT DES TERRAINS

B.1.4.2

Utilisation de 4 blasons simples de 40cm ou de blasons trispots triangulaires de 40cm : la hauteur maximum des centres des blasons du haut sera de 162cm au-dessus du sol. Les centres des blasons du bas seront à au moins 100cm au-dessus du sol. La tolérance de mesure ne doit pas excéder + ou - 2cm. En cas d'utilisation de trispots triangulaires, la hauteur maximum s'applique au centre du spot du haut du trispot et la hauteur minimum s'applique au centre des spots du bas. La distance minimum entre les zones de scores de deux blasons placés à la même hauteur sera de 10cm. Chaque blason sera placé dans un quart de la butte de tir.

Voir croquis en **annexe**.

Objet : L'aménagement des terrains

Référence : Article B.1.4.3

B.1 L'AMENAGEMENT DES TERRAINS

B.1.4.3

Utilisation de 4 et 3 trispots verticaux de 40cm : le centre du spot du milieu sera à 130cm au-dessus du sol.

Avec 4 trispots verticaux, il y aura un espace d'au moins 10cm entre les zones de score des deuxième et troisième colonnes et une distance maximum de 5cm entre les zones de scores des colonnes 1 et 2 et entre les colonnes 3 et 4.

Avec 3 trispots verticaux de 40cm (phase de qualification individuelle), il y aura une distance minimum de 10cm entre les zones de scores de chaque colonne. Avec 2 blasons triples verticaux (matches individuels et par équipes), il y aura un espace minimum de 25cm entre les zones marquantes de chaque colonne. Voir croquis en **Annexe**.

Devient

B.1 L'AMENAGEMENT DES TERRAINS

B.1.4.3

Utilisation de 4, 3 et 2 trispots verticaux de 40cm : le centre du spot du milieu sera à 130cm au-dessus du sol. La tolérance de mesure ne doit pas excéder + ou - 2cm.

Avec 4 trispots verticaux, il y aura un espace **minimum** de 10cm entre les zones de score des deuxième et troisième colonnes et une distance **maximum** de 5cm entre les zones de scores des colonnes 1 et 2 et entre les colonnes 3 et 4.

Avec 3 trispots verticaux de 40cm (phase de qualification individuelle et tir par équipes), il y aura une distance minimum de 10cm entre les zones de scores de chaque colonne.

Avec 2 blasons triples verticaux (matches individuels ~~et par équipes~~), il y aura un espace minimum de 25cm entre les zones marquantes de chaque colonne. Voir croquis en **annexe**.

Avec un blason trispot vertical installé horizontalement (tir de barrage par équipes), le centre du blason sera à 130cm au-dessus du sol. La tolérance de mesure ne doit pas excéder + ou - 2cm. Voir les croquis en annexe.

Oui : 22

Non : 0

Abst : 0

Chapitre Les Règlements Sportifs - Le Parcours Nature

6^{ème} motion

Objet : Tapis d'arc sur l'arc chasse - **Modification adoptée**- Application au 01/04/2009

Référence : Article A.3.5

Motion :

La remontée du tapis d'arc ne doit pas être trop haute ni trop saillante et apporter ainsi une aide à la visée. A peu près 3 cm de haut.

Devient

La remontée du tapis d'arc ne doit pas être trop haute ni trop saillante et apporter ainsi une aide à la visée ne dépassant pas 3 cm de haut.

Oui : 22

Non : 0

Abst : 0

7^{ème} motion

Objet : Le chronométrage – **Modification adoptée**– Application au 01/04/2009

Référence : Article A.12 [2^{ème} point]

Motion :

Le chronométrage peut être assuré par le chef de peloton...

Devient

Le chronométrage doit être assuré par le chef de peloton...

Oui : 22

Non : 0

Abst : 0

Chapitre Les Règlements Sportifs – Le Tir 3D

8^{ème} motion

Objet : Le chronométrage – **Modification adoptée**– Application au 01/04/2009

Référence : Article B.4

Motion :

Ajout au paragraphe :

La double marque et le chronométrage seront tenus à tour de rôle.

Oui : 22

Non : 0

Abst : 0

Motions examinées et adoptées par le Comité Directeur dans le domaine Administratif

9^{ème} motion

Objet : Mise à jour du Règlement Médical – **Adoptée à l'unanimité.**

Motion :

Le Comité Directeur prend acte de la demande du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports pour mettre à jour notre Règlement Médical en faisant référence au Code du Sport. Il donne mandat au Directeur Administratif pour procéder à la publication du nouveau texte.

Oui : 22

Non : 0

Abst : 0

10^{ème} motion

Objet : Système de vote – **Adoptée à l'unanimité.**

Motion :

Le Comité Directeur décide de reconduire le système de vote utilisé lors de l'Assemblée Générale Elective en 2005.

Oui : 22

Non : 0

Abst : 0

11^{ème} motion

Objet : Composition de la Commission Electorale – **Adoptée à la majorité.**

Motion :

Le Comité Directeur ratifie la composition de la Commission Electorale.

Titulaires :

Président : Francis FAGON

Membres : Nicole DAIZE

Jean-Pierre CADALBERT

Jean-Pierre GABARRET

Jean-Pierre DEMANGEON

Suppléants :

1^{ère} suppléant : Denis REYMOND

2^{ème} suppléant : Marcelle BONNIN-GUERIN

3^{ème} suppléant : Michel GAZAGNES

12^{ème} motion

Objet : Reconduction membres du COGETARC – **Adoptée à l'unanimité.**

Motion :

Le Comité Directeur reconduit Messieurs Philippe BOUCLET et Didier AUBIN en leur qualité de représentants de la F.F.T.A. au Comité de Gestion du Centre de Tir à l'ARC (COGETARC).

13^{ème} motion

Objet : Ordre du jour de l'assemblée générale de la F.F.T.A. – **Adoptée à l'unanimité.**

Motion :

Ouverture par le Président – Mot des invités

Approbation du procès verbal de l'assemblée générale 2008

Rapport moral par le Secrétaire Général

Mise à l'honneur de nos Champions

Bilan de l'Olympiade

Rapport du trésorier

Rapport du Commissaire aux Comptes

Résolution – Votes

Présentation et adoption du Budget Prévisionnel

Prix de la licence 2010

Instructions sur les modalités de votes

Election du Comité Directeur de la F.F.T.A.

Honorons nos dirigeants

Clôture de l'Assemblée générale par le nouveau Président.

Oui : 22

Non : 0

Abst : 0

14^{ème} motion

Objet : Mise en ligne du nouveau site internet fédéral. – **Adoptée à l'unanimité.**

Propositions Responsables Arbitres & Délégués Techniques - 2009

Libellé Championnat	Date	Lieu	Ligue	Arbitres	Arbitres Remplaçants	D. Technique
Critérium Bare Bow Tir en Salle	28 février & 1 ^{er} mars	Bort les Orgues	Auvergne	Jean-Pierre DIMOYAT		
Championnat de France Tir en Salle	6,7,8 mars	Lons le Saunier	Franche Comté	Denis CABANETOS		Marcelle BONNIN GUERIN
Cht de France Tir Nature et Critérium	29, 30 & 31 mai	Portes les Valence	Rhône Alpes	Jean COURTOY	Jean-Pierre GALEYRAND	Gilles GOUAIS
Championnat de France Arc à Poulies + Juniors	4 & 5 juillet	Val d'Isère	Rhône Alpes	Jacques DAUNAN		Christian LAFOREST
La Semaine Jeunes du Tir à l'Arc	8 au 12 juillet	Coutances	Normandie	Jean-Pierre DIMOYAT	Claudine COUSSOT	Frédéric AZAMBOURG
Championnat de France Scratch Tir en Campagne + Jeunes	17,18 & 19 juillet	Bains les Bains	Lorraine	Jacques DAUNAN	Marcelle BONNIN GUERIN	Michel ADNET
Semaine des Championnats de France Arc Classique + Jeunes	24 au 29 juillet	St Avertin	Centre	Denis CABANETOS	Marcelle BONNIN GUERIN	Dominique OHLMANN
Championnat de France FitaVétérans	4 & 5 août	Querrien	Bretagne	Jean-Luc ROUDIER	Marcelle BONNIN GUERIN	Marcelle BONNIN GUERIN
Championnat de France Tir en Campagne Vétérans	8 & 9 août	Riec sur Belon	Bretagne	Marcelle BONNIN GUERIN		Michel ADNET
Critérium + Championnat de France Indiv. Tir 3D	21, 22 & 23 août	Chateaudun	Centre	Jean COURTOY		Christian VERROLLES
Championnat de France Tir Fédéral	28, 29 & 30 août	Blainville sur Orne	Normandie	Claude OLSEN	Denis CABANETOS	Denis CABANETOS
Championnat de France/Equipes Tir en Campagne	3 & 4 octobre	Montlouis s/Loire	Centre	Marcelle BONNIN GUERIN	Jean-Pierre GALEYRAND	Michel ADNET
Finale DR Poulies/Classique - D2	19 & 20 septembre	Brienon	Bourgogne	Edel HEZELY		André NOEL
Championnat de France/Equipes dépt. Tir 3D	26 & 27 septembre	CD Isère	Rhône alpes	Marcelle BONNIN GUERIN		Christian VERROLLES
Championnat de France Tir Beursault	27 septembre	Estrées St Denis	Picardie	Gérard LEFEVRE	Régis FAGART	Gérard REBEYROTTE
Open de France Tir Nature	24 & 25 octobre		Rhône Alpes	Jean-Pierre GALEYRAND		Gérard GUINGOUAIN

Circuit National et Championnats de France par équipes D I

Epreuve	Date	Lieu	Ligue	Arbitres	Arbitres Remplaçants	D. Technique
1 ^{ème} Manche de la D1	25 & 26 avril	Agen/Boé	Aquitaine	Jean-Pierre GALEYRAND	Jean-Luc ROUDIER	Frédéric AZAMBOURG
2 ^{ème} Manche de la D1	23 & 24 mai	Lyon 8ème	Rhône Alpes	Jean-Pierre GABARRET		Frédéric AZAMBOURG
3 ^{ème} Manche de la D1 et Win&Win cup	13 & 14 juin	Fontainebleau	Ile de France	Edel HEZELY	Odile VILLETTE	Frédéric AZAMBOURG

Circuits et Division Nationale Arc à Poulies

Epreuve	Date	Lieu	Ligue	Arbitres	Arbitres Remplaçants	D. Technique
Fita - Arcs à Poulies	30 & 31 mai	Argenteuil	Ile de France	Odile VILLETTE		Maurice PELLEQUER
Fita - Arcs à Poulies	20 & 21 juin	La Garde	Côte d'azur	Jacques DAUNAN	Jean-Pierre DIMOYAT	Paul LAFFARGUE